

Participant.e.s : M-H. Aubert, C. Guénard, S. Capitant, T. Angeloff, S. Ben Nefissa, K. Marazyan, B. Trotier-Faurion, J. Chassain, E. Domen, R. Benabib Jegaden, J. Le Lagadec, A. Chuzeville (représenté par L. Maffert), H. Djoufelkit, H. Sirven (par procuration), P. Caron, A. Le Naëlou, A. Courtois, M. Bardin.

CONSULTATION DU CA SUR LES MODALITÉS D'ÉVALUATIONS DU SEMESTRE 2 DES M1 SUITE A LA CRISE SANITAIRE DU COVID 19

MOT DE LA DIRECTION

C. Guénard souligne la forte mobilisation des étudiants, de l'équipe enseignante et administrative ainsi que des intervenants professionnels pour assurer la continuité pédagogique en ces temps difficiles. Elle remercie toute la communauté de l'IEDES au sens large pour cet engagement. Une réflexion tant sur la transformation temporaire des modes de transmission que sur les modalités de contrôle des connaissances, rendue nécessaire par la crise sanitaire, a été menée à l'IEDES dès le début du confinement. Du contrôle continu a déjà été mis en place pour l'UE de tronc commun du semestre 2 (3 cours) ; très peu d'examens finaux restent donc à prévoir. Si les discussions à Paris 1 sont vives et mobilisent encore à ce jour, les discussions en interne à l'équipe et au sein des étudiants du Master mention Etudes du développement de l'IEDES ont été constructives et sereines, ce que confirment les représentant-e-s des étudiants.

Réouverture du Jardin d'agronomie tropicale de Paris et reprise des activités

En accord avec le Plan de Reprise d'Activité de l'université et la Direction Générale des Services, et grâce au travail en amont du CIRAD, le JATP a rouvert le lundi 18 mai pour un retour progressif des personnels sur site sur une base initiale de 15% de présence, toutes structures confondues, et identification pour chacune d'un référent qui tient à jour le registre des présences nécessaires. L'objectif est d'envisager un retour à 100% de présences à la rentrée des congés estivaux.

Concernant les activités d'enseignement, les consignes ministérielles sont assez peu précises, tant en termes de calendrier que de modalités (distanciation, enseignements hybrides présentiel/à distance). Sur ce point, les incitations du Ministère à développer l'enseignement à distance sont fortes, même si leur motivation majoritairement financière est grandement critiquée. De plus, il est rappelé qu'être étudiant ne signifie pas seulement recevoir des enseignements, mais bénéficier d'une expérience sociale collective et communautaire que ne permet pas le distanciel.

Note de cadrage validée en CFVU

Après le rejet par la CFVU d'une note de cadrage, proposée par l'équipe présidentielle de l'université Paris 1, relative aux modalités de contrôle des connaissances pour le semestre 2, une nouvelle note de cadrage a été votée en CFVU le 5 mai. Celle-ci présente des irrégularités soulignées par le Ministère et plusieurs composantes, ces dernières ayant fait un recours auprès du Tribunal Administratif. La validation définitive de cette note de cadrage reste donc suspendue à la décision du Tribunal Administratif qui se prononcera à une date indéterminée. La question de la note plancher (10/20 minimum pour tous les examens) pose le plus de problèmes, de même que les modalités de passage d'épreuves à distance avec un temps de composition de 15 jours incompatible avec certains examens et/ou disciplines.

Cette question qui divise la communauté universitaire survient dans un contexte de transition présidentielle au niveau de l'université, l'annulation des élections prévues en avril participant de ce blocage. Dans l'attente de la décision du Tribunal Administratif, de nombreuses composantes de Paris 1, à l'instar de l'IEDES, se sont organisées et ont validé en conseil de composante les modalités de contrôle des connaissances discutées à leur niveau pour ce semestre particulier, comme prévu dans la 1^{re} note de cadrage de la Présidence.

Vote du Conseil d'administration de l'IEDES

Il est donc ce jour demandé au CA de l'IEDES de valider les modalités d'organisation des seuls 7 examens restants devant être proposés aux étudiants de l'IEDES dès que possible.

=> Soumise au vote des membres participants, l'organisation proposée en concertation au sein de l'équipe pédagogique et avec les étudiants (voir éléments préparatoires en Rappel ci-après) est approuvée à l'unanimité.

Décision finale suite au vote du CA

Dès le 20 mai au soir, suite au vote du CA de l'IEDES, la décision du Tribunal Administratif a finalement été rendue : celui-ci a jugé recevable la note de cadrage de la CFVU du 5 mai, invalidant de fait les modalités de contrôle des connaissances votées le matin même par le CA de l'IEDES.

Le 22 mai, la Présidence de Paris 1 faisait savoir aux composantes qu'elles se devaient d'appliquer la note de cadrage votée par la CFVU le 5 mai

Communiqué du Président - Vendredi 22 mai 2020

Mesdames, Messieurs,

En l'absence de directives contraires officielles des autorités de tutelle et conformément à la loi de juillet 2013 sur l'Enseignement supérieur et la Recherche, l'université se doit d'appliquer les modalités de contrôle des connaissances votées pour le second semestre de cette année académique par la CFVU du 5 mai 2020.

Les Conseils des composantes et leurs Directrices ou Directeurs sont chargés de la mise en œuvre de ces modalités.

Réunie en urgence le 22 mai, compte tenu du fait que les 7 examens devaient se dérouler dès le 25 mai à l'IEDES selon des modalités désormais caduques et considérant que :

- la quasi-totalité des cours étaient validés par du contrôle continu ;
- chaque parcours de Master n'avait pas plus de 2 examens à faire passer en distanciel,

l'équipe pédagogique a décidé, en concertation avec les représentants étudiants du CA, d'annuler les examens prévus dès le lundi suivant, de maintenir les rendus de devoirs qui étaient associés à des oraux annulés, et de dispenser les cours qui ne pourraient par conséquent pas être évalués. L'équipe enseignante a en effet considéré que cette décision, qui accorde 2 dispenses maximum par parcours, permettait d'apprécier avec justesse le niveau atteint par les étudiants durant le semestre et plus largement durant l'année universitaire dans sa globalité, le semestre 1 étant évalué par des examens sur table en très grande majorité.

Les Membres du CA en ont été informés en conséquence. La Présidente du CA a renouvelé sa confiance envers les décisions d'adaptions prises par l'équipe pédagogique en concertation avec les étudiants et souligné la difficulté de gérer dans un contexte si incertain.

RAPPEL - NOTE PREPARATOIRE TRANSMISE AUX MEMBRES EN AMONT DE LA REUNION

Continuité pédagogique à l'IEDES pendant la crise sanitaire.

L'université Paris 1 a interrompu ses cours en présentiel à partir du Lundi 16 mars 2020. L'université a été entièrement fermée à partir du 16 mars ainsi que l'IEDES, et aucun enseignant ni étudiant n'a fréquenté le site de Nogent jusqu'à aujourd'hui. Pour l'IEDES, il restait alors encore 6 semaines de cours (dernier cours le jeudi 30 avril) pour les étudiants de M1, les étudiants de M2 ayant déjà cessé les enseignements. Cela concernait donc une cohorte de 80 étudiants.

Lors du week-end des 14 et 15 mars, la direction et l'équipe pédagogique se sont fortement mobilisées pour imaginer une continuité pédagogique pour les étudiants et tester des outils d'enseignement à distance. Plusieurs outils ont été testés durant le week-end, et l'Outil Zoom a finalement été retenu.

Dès la première semaine de confinement, les cours prévus pour les 5 parcours de M1 ont été largement maintenus. Les enseignants, les intervenants extérieurs et les étudiants se sont progressivement formés à l'outil Zoom. Certains enseignants ont préféré Skype et progressivement l'enseignement à distance s'est mis en place, avec quelques ajustements. Pour les 2 cours communs regroupant l'ensemble de la promotion (80 étudiants), il n'a pas été jugé pertinent d'organiser des cours en vidéo-conférence, et des documents de travail ont été déposés sur les Espaces Pédagogiques Interactifs (EPI) pour poursuivre le travail. Deux cours n'ont pu être assurés du fait de la mauvaise connexion de l'enseignant. Pour le reste, l'ensemble des cours (une cinquantaine environ) ont été maintenus par vidéo conférence. Le bilan de la continuité pédagogique à l'IEDES est assez bon. Environ 85 à 90% des cours ont été maintenus. Notre public étudiant de Master étant bien équipé en connexion et en ordinateur, nous avons rapidement constaté qu'aucun étudiant n'avait "décroché" de son cursus d'étude, malgré des situations individuelles parfois difficiles, du fait aussi de l'implication forte de toute l'équipe enseignante pour assurer le suivi parfois individuel. Les étudiants nous ont témoigné aussi de la reconnaissance pour avoir assuré cette continuité et nous ont assuré à plusieurs reprises avoir pu maintenir leur apprentissage, et ce malgré une surcharge de travail induite par l'enseignement à distance.

Cette période inédite a aussi contribué à renouveler en partie la pédagogie : plus de participation, plus de classe inversée, plus d'autonomie des étudiants. Cette transition forcée vers l'enseignement à distance, sans formation ni préparation, a aussi engendré du stress et de la surcharge de travail pour les enseignants. Mais le bilan de cette continuité est globalement positif pour l'IEDES. La situation a pu être très différente dans d'autres composantes, notamment celles proposant des formations de Licences à des cohortes très nombreuses, ayant rendu beaucoup moins facile l'enseignement à distance et/ou une continuité pédagogique avec l'ensemble des concernés. Néanmoins, cette adaptation en urgence n'a pas convaincu l'équipe de l'IEDES de la supériorité des cours à distance, et l'équipe pédagogique tient à affirmer son attachement aux modalités en présentiel.

Actuellement, la situation est la suivante : suite aux recommandations nationales, aucun étudiant n'est autorisé à revenir sur le site avant la rentrée prochaine. Le site de Nogent, géré par le CIRAD, a ré-ouvert progressivement à partir du 18 mai, après des mesures sanitaires strictes et grâce à une coordination d'ensemble des structures présentes sur le site via le CIRAD et des référents par structures.

Organisation des évaluations

Aucun étudiant n'étant autorisé à revenir sur les différents sites de l'Université, les évaluations de l'Université Paris 1 se feront à distance jusqu'en juillet. Du présentiel devrait être de nouveau autorisé en septembre. Cependant, l'Université est animée depuis près d'un mois par un débat intense sur les modalités d'évaluations du Semestre 2.

L'IEDES a aussi discuté sur ce point à plusieurs reprises. La question des évaluations est moins problématique à l'IEDES que dans d'autres composantes du fait de la bonne continuité pédagogique et du fait qu'une grande partie des cours se valide habituellement par des dossiers ou par contrôle continu, n'impliquant pas l'organisation d'examens finaux. Sur les 5 parcours de M1 de l'IEDES, seuls trois parcours organisent habituellement des examens pour le M1S2 : Epolpro, Développement agricole et Crises.

Cela représente 11 examens sur une cinquantaine de cours. Les parcours Local et Social valident l'ensemble de leurs cours obligatoires par des dossiers ou par contrôle continu.

L'équipe pédagogique s'est réunie pour discuter de ce point le 29 avril avec les représentants étudiants. Lors de cette première réunion, il a été décidé de tenir compte de la situation de crise sanitaire, d'adopter des modalités d'évaluation adaptées à la situation et d'adopter un principe de bienveillance pour tenir compte des difficultés qu'ont rencontrées les étudiants dans le déroulement de leur année (premier semestre marqué par les grèves, deuxième semestre marqué par le COVID 19).

Il a été décidé alors de transformer 4 examens en évaluation par dossier ou en contrôle continu. Pour les 7 examens restants, il a été décidé d'organiser des examens à distance en augmentant le temps de réalisation en ligne pour éviter que des problèmes de connexion ou de conditions de réalisation ne pénalisent les étudiants.

Cela a donné lieu à la proposition suivante :

- Deux examens de forme "mini question de dissertation", temps évalué à 1h30, augmenté à 3h=> communication du sujet aux étudiants à heure T, et envoi des copies des étudiants en T+3h (ou dépôt sur l'EPI) ;
- Un examen sous forme de QCM d'1h, sur un temps de 2h (via l'EPI) ;
- Un examen écrit d'1h, sur un temps de 2h ;
- Un examen oral par groupes de travail, sur une journée entière et sur la base d'un Powerpoint de présentation des résultats quantitatifs obtenus en cours à distance ;
- Un examen oral individuel, sur une journée entière et sur la base des contenus vus en cours à distance ;
- Un examen oral par groupes, sur une journée entière et sur la base d'un dossier rendu en amont.

Il était initialement prévu de faire cette semaine d'examen à partir du 18 mai.

Ces modalités ont été établies en concertation avec les étudiants représentés par leurs 4 délégués.

Du côté de Paris 1

Les instances centrales de Paris 1 connaissent actuellement une crise institutionnelle concernant les modalités d'évaluations de ce semestre 2. Le conseil central chargé de délibérer sur les modalités d'évaluation est la CFVU. Or la CFVU s'est réunie le 16 avril une première fois pour se prononcer sur une note de cadrage proposée par l'équipe présidentielle et discutée en amont avec les directeurs de composantes, mais cette note de cadrage n'a pas été validée par une majorité des membres siégeant à la CFVU. Suite à ce premier blocage, une deuxième CFVU a été convoquée.

Judi 30 avril – Commission de la Formation et de la Vie universitaire (CFVU)

La séance du 30 avril de la CFVU de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, instance élue chargée de décider des questions pédagogiques, a dû être interrompue sans qu'aucun consensus n'ait été atteint. Après discussions au sein de l'université, cette seconde CFVU a été re-convoquée :

Mardi 5 mai : Commission de la Formation et de la Vie universitaire (CFVU)

La CFVU a repris sa séance sur les points relatifs aux modalités d'évaluation du second semestre, aux capacités d'accueil et à des questions diverses, et a abouti au vote d'une note de cadrage sur le contrôle des connaissances dans le cadre de la crise sanitaire du COVID 19 pour toute l'université.

Cette note adopte des modalités dont certaines sont très problématiques. Deux sujets font particulièrement débats : (i) les modalités des évaluations ; (ii) les modalités de validation. Cette note appelle à faire le moins d'évaluations type examen que possible. Si des évaluations de type examen devaient se maintenir, elles doivent accorder aux étudiants un délai de deux semaines pour réaliser le travail. Or, une telle contrainte rend quasiment impossible l'organisation des examens : comment faire un QCM sur deux semaines ? Comment poser des questions écrites avec deux semaines de délai pour y répondre ?

L'autre point le plus polémique est l'adoption de mesures validant presque automatiquement les examens : note plancher de 10 => donc validation quasi automatique du semestre.

Recours aux autorités de tutelle

Considérant que des « irrégularités » étaient contenues dans cette note de cadrage, et cela malgré de nombreuses alertes de la part de l'équipe de la présidence, le Président de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne a saisi les autorités de tutelles, responsables en matière de légalité, sur la recevabilité et la mise en application de certaines préconisations comprises dans le document voté par la CFVU. Il a sollicité en urgence le Recteur Chancelier des universités ainsi que le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESRI).

La réponse du Ministère, en date du 8 mai, a été que la délibération adoptée le 5 mai en CFVU était « entachée de plusieurs illégalités ».

Le point 10 de la délibération notamment prévoit que les étudiants en mobilité entrante se voient délivrer des ECTS sans contrôle des connaissances. En cela, la délibération méconnaît l'article L. 613-1 du code de l'éducation (qui prévoit à son 2e alinéa que « Les diplômes nationaux délivrés par les établissements ... ne peuvent être délivrés qu'au vu des résultats du contrôle des connaissances et des aptitudes appréciés par les établissements accrédités à cet effet par le ministre chargé de l'enseignement supérieur après avis du CNESER ... »). Il méconnaît également l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 (qui prévoit au 2e alinéa de son article 2 que « S'agissant des épreuves des examens ou concours, ces adaptations peuvent porter, dans le respect du principe d'égalité de traitement des candidats, sur leur nature, leur nombre, leur contenu, leur coefficient ou leurs conditions d'organisation, qui peut notamment s'effectuer de manière dématérialisée », mais sans possibilité de suppression de tout contrôle).

Le même reproche peut être fait au point 4 qui prévoit que si les équipes pédagogiques jugent que les notes des étudiants sont insuffisantes ou non représentatives dans toutes les matières et toutes les UE, une dispense totale d'épreuve est prévue.

Dans le même ordre d'idées, sont tout aussi contestables les dispositions qui privent d'effet ou de sens l'obligation d'un contrôle des connaissances. En effet, les points 3 et 4 prévoient une dispense ou une neutralisation des matières ou UE lorsque les notes obtenues sont inférieures à la moyenne.

De manière plus générale enfin, le point 2 de la délibération énonce un constat tout à fait erroné. On y trouve en effet : « l'impossibilité pour toutes les composantes et les enseignants de mettre en place des partiels ou des rattrapages en ligne en temps imparti et de façon synchronisée ». Or, l'ensemble des Modalités de Contrôle des Connaissances (MCC) adoptées, en période de covid, par les autres établissements qui se sont déjà prononcés à ce sujet montre, tout à l'inverse, que cette adaptation est parfaitement réalisable. L'immense majorité des équipes pédagogiques y sont parvenues. Tel est d'ailleurs également le cas de la plupart des composantes de l'université de Paris 1 qui, là encore, font de nombreuses propositions allant dans le sens d'une adaptation raisonnable et tout à fait admissible des Modalités de Contrôle des Connaissances.

Concernant le point de la note plancher, les décisions seront prises par les instances centrales de l'université suite à l'avis du tribunal administratif qui a été saisi par des enseignants-chercheurs de diverses composantes.

Mercredi 6 mai : Equipe pédagogique de l'IEDES

Suite à l'impossibilité de l'Université Paris 1 d'adopter une position partagée et consensuelle d'ensemble, l'IEDES a décidé de reporter ses examens à la semaine du 25 mai, mais a estimé que les modalités d'évaluations qui avaient été arrêtés avec les étudiants étaient non seulement conformes à leurs intérêts et permettaient d'assurer la qualité du diplôme national qui leur sera délivré, mais aussi qu'elles permettaient de valider l'engagement fort des étudiants tout au long du confinement et de rester en accord avec les missions des enseignants-chercheurs (transmettre et procéder à des évaluations formatives).

Les modalités décidées le 29 avril à l'IEDES ont été maintenues, mais les examens ont été décalés à la semaine du 25 mai.

Une réunion avec les délégués étudiants a eu lieu le lundi 11 mai. Cette proposition a été faite aux représentants élus des étudiants, qui l'ont validée. Les étudiants de l'IEDES ont été informés en conséquence.

Mercredi 20 mai : Conseil d'administration de l'IEDES

L'objet de cette réunion est de soumettre à l'avis du CA les modalités adoptées en concertation avec l'équipe enseignante et les étudiants concernant l'organisation de ces 7 examens restants pour la validation du 2e semestre du Master 1 mention Études du développement, à l'instar de ce qui s'est fait dans une grande majorité des autres composantes de l'université dans des temporalités diverses compte tenu de la situation.

Pour rappel :

- Enseignants et étudiants se sont mobilisés pour qu'aucun étudiant n'ait "décroché" du suivi pédagogique à distance durant le confinement.
- 85% des cours ont pu être maintenus, à distance, depuis le confinement.
- La vigilance doit donc rester la même pour ce qui est des évaluations : absence de décrochage des étudiants en attente de leurs examens pour pouvoir valider leur année de Master 1 ; bienveillance et modalités pratiques à distance adaptées pour éviter tout problème de connexion et/ou de décalage horaire.
- Accord des usagers de l'IEDES sur les modalités d'évaluation proposées.